

exportations globales ont comporté 279,900,000 boisseaux de blé en grains et 40,400,000 boisseaux sous forme de farine de blé. La disparition intérieure (commercialisation et autoconsommation) a compté 159,300,000 boisseaux et a dépassé le chiffre de 1956-1957 (154,800,000) et la moyenne décennale de 1946-1947—1955-1956 (150,700,000). Le 31 juillet 1958, le report s'établissait à 639,500,000 boisseaux, soit 13 p. 100 de moins que le sommet atteint en 1957 (733,500,000).

Durant la campagne 1957-1958, les prix de vente au Canada de toutes les classes de blé ont correspondu à ceux de l'Accord. Les prix de la classe II pour toutes les qualités, sauf le durum, ont correspondu à ceux de l'Accord et du marché intérieur. Le prix moyen de la classe II pour le durum ambré O.C. n° 1, durant la campagne, n'a dépassé que de 1¼c. le boisseau le prix moyen (\$1.94 $\frac{3}{8}$) de l'Accord et du marché intérieur.

Autres céréales.—Stocks et écoulement.—Les données sur les stocks et l'écoulement des principales céréales canadiennes pour les campagnes agricoles 1956-1957 et 1957-1958 figurent au tableau 22. Le report de chacune des cinq grandes céréales canadiennes, le seigle excepté, a été plus grand en 1957. L'effet de reports plus élevés, cependant, a été plus que contrebalancé par la diminution de la production, le seigle faisant encore exception. Dans le cas du seigle, la baisse du report a surpassé l'accroissement de la production. Les stocks globaux de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de graine de lin en 1957-1958 ont atteint 2,134 millions de boisseaux, soit 5 p. 100 de moins qu'en 1956-1957 (2,239 millions).

A cause de la diminution des exportations de graine de lin qui a à peu près contrebalancé l'augmentation des exportations d'avoine, les exportations réunies d'avoine, d'orge, de seigle et de graine de lin au cours de la campagne 1957-1958 ont atteint 125,600,000 boisseaux, (127,200,000 en 1956-1957). Les exportations d'avoine, y compris l'avoine roulée et la farine d'avoine, ont augmenté de 18,700,000 boisseaux en 1956-1957 à 26,200,000 en 1957-1958. Les 80,300,000 boisseaux d'orge et produits exportés en 1957-1958 représentent une diminution de 2 p. 100 sur 1956-1957, mais ils n'ont été dépassés que quatre fois jusqu'ici. Les exportations de seigle au cours de la campagne 1957-1958 (5,400,000 boisseaux) n'ont relativement pas varié. Pour ce qui est de la graine de lin, le Canada en a expédié 13,700,000 boisseaux outre-mer, soit beaucoup moins que le sommet de 21,600,000 atteint en 1956-1957.

A cause de stocks moins grands et de la disparition (exportations plus consommation intérieure) accrue d'avoine et d'orge en 1957-1958, le report au 31 juillet de chacune de ces céréales a fort diminué. Bien que les exportations de seigle n'aient guère varié comparativement à l'année précédente, les stocks moins grands et la disparition intérieure accrue ont déterminé une baisse importante du report de seigle à la fin de juillet. La grande réduction des stocks de graine de lin a plus que contrebalancé la diminution des exportations et de la disparition intérieure et s'est ainsi traduite par un report au 31 juillet 1958 inférieur à celui de 1957.

Prix et commercialisation.—La commercialisation de l'avoine et de l'orge de l'Ouest a de nouveau été assujétie au régime du pool obligatoire administré par la Commission canadienne du blé. Le paiement initial de l'avoine, pendant la campagne 1957-1958, sur la base de l'O.C. n° 2 à Fort William-Port Arthur, a été de 60c. le boisseau, comparativement à 65c. en 1956-1957. Le paiement initial pour l'orge, sur la base de l'O.C. n° 3 à six rangs à Fort William-Port Arthur, a été de 96c. le boisseau comme en 1956-1957. Aucun paiement intérimaire n'a été fait sur aucune de ces céréales au cours de la campagne, mais des paiements finaux ont été annoncés le 25 mars 1959. Le paiement final des 116,400,000 boisseaux d'orge du pool de 1957-1958 s'est établi en moyenne à 5.258c. le boisseau, après déduction des frais de versement et de la retenue (1 p. 100) d'assistance à l'agriculture des Prairies. Le prix total (Fort William-Port Arthur) obtenu par les producteurs pour certaines classes représentatives, après déduction des frais d'entreposage aux éleveurs régionaux et terminus, des frais d'administration de la Commission, etc., mais avant